



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 20 mars 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Michel Tremblay, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent, monsieur le maire Marc Bureau.

Monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

CE-2013-402

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 27 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 27 février 2013 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2013-403

SOUSSION 2013 SI 013 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - AGRANDISSEMENT DES CHALETS DES PARCS ERNEST-GABOURY ET LA VÉRENDRYE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DIVISION DU PARC IMMOBILIER - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL ET DE BELLEVUE - PATSY BOUTHILLETTE ET SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Architectes Carrier Savard Labelle & Associés, 370 C, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 5R6, pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la conception, les plans et devis et la surveillance sans résidence pour le projet d'agrandissement des chalets des parcs Ernest-Gaboury et La Vérendrye pour un montant total de 80 252,55 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 février 2013, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12036-003-25419	38 381,28 \$	Fonds de développement des communautés - Secteur de Gatineau - Chalet - Service - Parc Ernest-Gaboury
18-12036-004-25420	38 381,27 \$	Fonds de développement des communautés - Secteur de Gatineau - Chalet - Service - Parc La Vérendrye
04-13493	3 490,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-404

SOUSSION 2012 SP 355 - PLACE-DES-PIONNIERS - MISE À NIVEAU ET MODERNISATION DES ASCENSEURS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Ascenseurs Thyssenkrupp (Canada) Itée, 1151, rue Parisien, Ottawa, Ontario, K1B 4W4, pour la mise à niveau et la modernisation des ascenseurs à la Place-des-Pionniers pour un montant total de 287 750,08 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 février 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-13001-002-25421	275 236,49 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux - Ascenseurs - Place-des-Pionniers
04-13493	12 513,59 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-405

SOUSSION 2011 SP 002 - PROGRAMME D'INSPECTION TÉLÉVISÉE 2011-2012-2013 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-842 en date du 25 mai 2011, adjugeait un contrat à la firme Veolia ES Services d'assainissement pour le programme d'inspection télévisée 2011-2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-305 en date du 14 mars 2012, renouvelait un contrat à la firme Veolia ES Services d'assainissement pour le programme d'inspection télévisée pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CE-2011-842 en date du 25 mai 2011 prévoyait que ce contrat pouvait être renouvelé pour l'année 2013 en fonction des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité renouvelle le contrat à la firme Veolia ES Services d'assainissement, 48, rue de Granby, Gatineau, Québec, J8P 7G7, pour le programme d'inspection télévisée 2013, pour un montant total approximatif de 62 665,72 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49100-521-25422	59 940,53 \$	Support technique - Relevés techniques - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 725,19 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-406

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU MONTANT DE 10 968,77 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DE LA RUE BOUDRIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution numéro CE-2011-1502 en date du 28 septembre 2011, la Ville de Gatineau adjugeait un contrat à la firme 118012 Canada ltée – Les entreprises Rob & Syl pour des travaux de prolongement de la conduite d'eau potable de la rue Boudria pour un montant de 57 070,73 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation des travaux, des travaux supplémentaires ont été requis suite à la réalisation de fouilles exploratoires ainsi que le report des travaux de 2011 à 2012;

CONSIDÉRANT QUE la firme 118012 Canada ltée – Les entreprises Rob & Syl a soumis à la Ville un montant de 10 968,77 \$, incluant les taxes, représentant les travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'en date du 27 octobre 2012, la firme Quadrivium Conseil inc., firme mandatée par la Ville, présentait un bilan des travaux réalisés, incluant une recommandation d'approbation de travaux supplémentaires au montant de 10 968,77 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, sous la recommandation de la firme Quadrivium Conseil inc., a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des travaux de 10 968,77 \$, incluant les taxes, à la firme 118012 Canada ltée – Les entreprises Rob & Syl, pour les travaux de prolongement de la conduite d'eau potable de la rue Boudria pour un montant total de travaux de 68 039,50 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30698-005-25423	10 487,37 \$	Travaux - Réseaux d'aqueduc, égouts et remise en état - Aqueduc - Rue Boudria
04-13493	481,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-407

PROJET-PILOTE D'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES À LA MAISON DU CITOYEN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté son Plan de réduction des émissions de et les cibles de réduction qui y sont associées en vertu de sa résolution numéro CM-2012-56 en date du 24 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules tout électriques fonctionnent sans émettre de gaz à effet de serre et que les véhicules électriques à autonomie prolongée peuvent rouler environ 50 km sans utiliser d'essence et donc sans émettre de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QU'avec son plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques, le gouvernement du Québec vise à ce que, dans un avenir prochain, le véhicule électrique occupe une place importante dans le système de transport terrestre québécois pour représenter 25 % des nouveaux véhicules légers pour passagers vendus en 2020; la mise en place d'une infrastructure de recharge publique est nécessaire pour soutenir et accélérer l'adoption des véhicules électriques rechargeables et les municipalités peuvent contribuer à ce projet en y participant;

CONSIDÉRANT QU'en juin 2011, Hydro-Québec a lancé le premier réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques au Canada, le Circuit électrique, dont l'objectif est de fournir une infrastructure de recharge publique permettant aux conducteurs de prolonger leurs déplacements ou d'effectuer une recharge d'appoint au Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve l'entente de partenariat de trois ans avec Hydro-Québec, par laquelle la Ville de Gatineau s'engage à faire l'acquisition et l'installation de 2 bornes de recharge publiques, et mandate le Service de l'environnement pour faire signer le protocole d'entente par la personne désignée d'Hydro-Québec;
- autorise la modification à l'utilisation de deux emplacements de stationnement (G-1 et G-2) à la Maison du citoyen pour l'utilisation exclusive, par des membres du Circuit électrique, des stationnements de véhicules électriques et leur branchement;
- agréé que le Service de l'environnement présente les résultats de ce projet-pilote à la fin de l'entente de partenariat de trois ans avec Hydro-Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-47330-999 – Autres activités environnementales, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de partenariat de trois ans à intervenir avec Hydro-Québec pour l'achat et l'installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-408

SOUSSION 2012 SP 287A - ENTRETIEN, RÉPARATION ET LOCATION DE GÉNÉRATRICES D'URGENCE DANS LES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Genrep ltée, 25, rue Gifford, Nepean, Ontario, K2E 7S3, pour l'entretien, la réparation et la location de génératrices d'urgence dans les édifices, et ce, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 985 002,36 \$, incluant les taxes, (montant approximatif de 197 000,46 \$, taxes incluses par année), le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 janvier 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq années prenant effet à compter de la date d'adjudication.

À la date anniversaire du contrat, les prix seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-409

REJET DE SOUMISSION 2012 SP 349 - ENTRETIEN ET RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INCENDIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 17 janvier 2013, un appel d'offres public pour l'entretien et la réparation d'équipement de protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la seule soumission reçue, qui ne couvre que la section 2 - Entretien des systèmes de gicleur, s'élève à 75 366,11 \$ et qu'elle excède les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2012 SP 349 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

CE-2013-410

SUBVENTION DE 350 \$ - ACADEMIE DE DANSE DE L'OUTAOUAIS - SPECTACLE BÉNÉFICE - 27 AVRIL 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'Académie de danse de l'Outaouais, à l'attention de monsieur André Laprise, 304-855, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour l'organisation du spectacle bénéfice qui aura lieu le 27 avril 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-411 **SUBVENTION DE 450 \$ - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA FIBROSE KYSTIQUE - ACTIVITÉ DU 17 AOÛT 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de l'Association québécoise de la fibrose kystique, à l'attention de madame Lyne Lacroix, 48A, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3L6, à titre de subvention pour la 12^e édition de la Croisière « Naviguer vers un nouveau souffle de vie », le samedi 17 août 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	120 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79940-972	150 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	30 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-412 **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU PLATEAU - MARDIS CLASSIQUES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Plateau, à l'attention de monsieur Serge Bertrand, président, 18, impasse du Solano, Gatineau, Québec, J9A 0A9, à titre de subvention pour les Mardis Classiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	500 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-413 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CLUB ROTARY DE HULL - 13 AVRIL 2013 - 710 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à participer à une activité du Club Rotary de Hull le 13 avril 2013.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 655 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 710 \$ à l'ordre du Club Rotary de Hull inc., à l'attention de monsieur Gilbert Jolin, C. P. 79098, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79939-972	55 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	55 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-414

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE
ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE
L'OUTAOUAIS - 4 ET 5 JUIN 2013 - 7 800 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette à participer à une activité organisée au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais les 4 et 5 juin 2013.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 7 650 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 7 800 \$ à l'ordre de la Classique de golf René-Brazeau, IGA Extra, à l'attention de monsieur Christian St-Jacques, 720, montée Paiement, Gatineau, Québec, J8R 4A3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79942-972	6 000 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	250 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-415

SUBVENTION DE 1 100 \$ - ADOJEUNE INC. - SPECTACLE FRANC MANIAC - 25 MAI 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 100 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Marc-André Gagné, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour le spectacle Franc Maniac le 25 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79946-972	150 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	200 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-416

SOUSSION 2012 SP 196 - CENTRE COMMUNAUTAIRE YVON-PICHETTE - RÉNOVATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Defran inc., 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7, pour les travaux de rénovation intérieure et extérieure du centre communautaire Yvon-Pichette, pour un montant total de 198 422 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 novembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12018-002-25424	12 434,66 \$	Réfection et entretien - Centre communautaire Yvon-Pichette - Contingences
18-12018-001-25425	111 911,94 \$	Réfection et entretien - Centre communautaire Yvon-Pichette - Travaux de rénovation
18-12055-001-25426	45 751,10 \$	Divers travaux d'accessibilité universelle - Centre communautaire Yvon-Pichette

18-10026-004-25427	11 639,64 \$	Rénovation - Centre communautaire Bisson - Centre communautaire Yvon- Pichette
11-12001-015-25428	8 055,75 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux - Façade - Centre communautaire Yvon-Pichette
04-13493	8 628,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-417

**SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION LES COEURS JOYEUX POUR UNE
ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 23 MARS 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-
GATINEAU - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'Association Les Cœurs Joyeux, 20, rue Claire, appartement 408, Gatineau, Québec, J8T 6E6, à titre de subvention pour une activité bénéfice le 23 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	200 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-418

**SUBVENTION DE 400 \$ - FONDATION CARMEN POUR UNE ACTIVITÉ
BÉNÉFICE LE 4 AVRIL 2013 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU CARREFOUR-DE-
L'HÔPITAL ET DU VERSANT - PATSY BOUTHILLETTE ET JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à la Fondation Carmen, 160, boulevard de l'Hôpital, bureau 103, Gatineau, Québec, J8T 8J1, à titre de subvention pour une activité bénéfice le 4 avril 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	200 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-419 **SUBVENTION DE 350 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU POUR UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 21 MARS 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour une activité bénéfice le 21 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	200 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-420 **SUBVENTION DE 500 \$ - ÉPILEPSIE OUTAOUAIS - ACTIVITÉ DU 23 MARS 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Épilepsie Outaouais, à l'attention de monsieur Roger Hébert, directeur général, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 111, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour le Déjeuner Lavande qui aura lieu le 23 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79943-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79939-972	200 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-421 **SOUMISSION 2013 SP 040 - LOCATION DE VÉHICULES LÉGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la location de véhicules légers, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 26 février 2013, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et étant conformes pour chacun des articles à savoir :

Entreprise Location d'auto Canada Ltée, 2300, Stevenage Dr., Ottawa, Ontario, K1G 3W3, pour les articles 1, 2B, 4, 5, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 26, 27, 28, 30, 31;

Location Sauvageau, 521, Côte Joyeuse, St-Raymond, Québec, G3L 4A9, pour les articles 21, 22, 23, 24, 35, 36, 37;

2313-7292 Québec inc. (Discount) 9500, boulevard Henri-Bourassa Ouest, Saint-Laurent, Québec, H4S 1N8, pour les articles 2A, 3, 6, 7, 9, 11, 18, 19, 20, 25, 29, 32, 33;

Entreprise Location d'auto Canada Ltée	Tarifs excluant les taxes		
	Journalier	Hebdomadaire	Mensuel
Article 1 – Voiture sous-compacte	31,77 \$	174,74 \$	<u>699 \$</u>
Article 2B – Voiture compacte familiale	33,36 \$	183,48 \$	<u>734 \$</u>
Article 4 – Camionnette ¼ tonne cabine régulière (boîte minimum de 5 ½ pieds)	42,64 \$	234,52 \$	<u>938 \$</u>
Article 5 – Camionnette ¼ tonne cabine allongée (boîte minimum de 5 ½ pieds)	42,64 \$	234,52 \$	<u>938 \$</u>
Article 8 – Camionnette ½ tonne cabine allongée (club cab) (boîte minimum de 6 pieds)	46,10 \$	253,55 \$	<u>1 014 \$</u>
Article 10 – Camionnette ½ tonne cabine équipage (crew cab) (boîte minimum de 6 pieds)	46,36 \$	254,98 \$	<u>1 020 \$</u>
Article 12 – Camionnette ¾ tonne cabine régulière (boîte de 8 pieds)	54,10 \$	297,55 \$	<u>1 190 \$</u>
Article 13 – Camionnette ¾ tonne cabine allongée (club cab) (boîte minimum de 6 pieds)	51,14 \$	281,27 \$	<u>1 125 \$</u>
Article 14 – Camionnette ¾ tonne cabine allongée (club cab) (boîte de 8 pieds)	54,10 \$	297,55 \$	<u>1 190 \$</u>
Article 15 – Camionnette ¾ tonne cabine équipage (crew cab) (boîte minimum de 6 pieds)	51,14 \$	281,27 \$	<u>1 125 \$</u>
Article 16 – Camionnette ¾ tonne cabine équipage (crew cab) (boîte de 8 pieds)	54,10 \$	297,55 \$	<u>1 190 \$</u>
Article 17 – Fourgon 5 à 7 places avec climatiseur	47,68 \$	262,24 \$	<u>1 049 \$</u>
Article 26 – Camionnette 4 x 4 cabine régulière (boîte minimum de 6 pieds)	46,10 \$	253,55 \$	<u>1 014 \$</u>
Article 27 – Camionnette 4 x 4 cabine allongée (club cab) (boîte minimum de 6 pieds)	46,10 \$	253,55 \$	<u>1 014 \$</u>
Article 28 – Camionnette 4 x 4 cabine équipage (crew cab) (boîte minimum de 6 pieds)	46,10 \$	253,55 \$	<u>1 014 \$</u>
Article 30 – Camionnette 4 x 4 cabine allongée (club cab) (boîte de 8 pieds)	54,10 \$	297,55 \$	<u>1 190 \$</u>
Article 31 – Camionnette 4 x 4 cabine équipe (crew cab) 4 portes, charge utile minimale de 750 kg avec boîte de 8 pieds	54,10 \$	297,55 \$	<u>1 190 \$</u>

Location Sauvageau inc.	Tarifs excluant les taxes		
	Journalier	Hebdomadaire	Mensuel
Article 21 – Camion cube de 18 pieds avec rampe d'accès	98 \$	494 \$	<u>1 687 \$</u>
Article 22 – Camion cube de 18 pieds avec plateforme hydraulique et freins électriques	144 \$	688 \$	<u>2 278 \$</u>
Article 23 – Camion nacelle de 34 pieds avec nacelle isolée	244 \$	814 \$	<u>1 998 \$</u>
Article 24 – Camion nacelle de 36 pieds avec nacelle isolée	264 \$	864 \$	<u>2 038 \$</u>

Location Sauvageau inc.	Tarifs excluant les taxes		
	Journalier	Hebdomadaire	Mensuel
Article 35 – Motoneige d'environ 300 cc à chenille courte	N/D	N/D	<u>2 188 \$</u>
Article 36 – Motoneige d'environ 600 cc à chenille longue	N/D	N/D	<u>2 488 \$</u>
Article 37 – Véhicule tout-terrain VTT 2 places, 4 roues motrices (4x4) d'un minimum de 420 cc avec treuil	N/D	N/D	<u>978 \$</u>

2313-7292 Québec inc. (Discount)	Tarifs excluant les taxes		
	Journalier	Hebdomadaire	Mensuel
Article 2A – Voiture compacte régulière	41,85 \$	260 \$	<u>710 \$</u>
Article 3 – Voiture intermédiaire	47,85 \$	294 \$	<u>745 \$</u>
Article 6 – Camionnette ½ tonne cabine régulière (boîte minimum de 6 pieds)	61,95 \$	367 \$	<u>963 \$</u>
Article 7 – Camionnette ½ tonne cabine régulière avec boîte de 8 pieds	63,95 \$	384 \$	<u>1 023 \$</u>
Article 9 – Camionnette ½ tonne cabine allongée (club cab) (boîte de 8 pieds)	67,95 \$	404 \$	<u>1 043 \$</u>
Article 11 – Camionnette ¾ tonne cabine équipage (crew cab) (boîte minimum de 6 pieds)	61,95 \$	367 \$	<u>1 023 \$</u>
Article 18 – Fourgonnette pleine grandeur 8 passagers avec climatiseur	N/D	N/D	<u>1 733 \$</u>
Article 19 – Fourgonnette Cargo pleine grandeur	42,95 \$	260 \$	<u>729 \$</u>
Article 20 – Camion cube de 16 pieds avec rampe d'accès	72,95 \$	369 \$	<u>1 143 \$</u>
Article 25 – Camion avec nacelle de 38 pieds avec cabine isolée	N/D	1 073 \$	<u>2 083 \$</u>
Article 29 – Camionnette 4 x 4 cabine régulière (boîte de 8 pieds)			<u>1 183 \$</u>
Article 32 – Véhicule utilitaire intermédiaire 2 X 4	69,95 \$	414 \$	<u>929 \$</u>
Article 33 – Véhicule utilitaire intermédiaire 4 X 4	79,95 \$	414 \$	<u>929 \$</u>

Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} avril 2013 ou à la date d'adjudication de la présente résolution et se terminera le 28 février 2015.

Les prix seront révisés au 1^{er} mai 2014, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation du 31 janvier 2013– Catalogue 62-001.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2014 et 2015, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-422

AUTORISATION À PROCÉDER DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE GATINEAU À LA RÉALISATION DE LA 2^e ÉDITION DU GATINEAU 360 QUI AURA LIEU LE 8 JUIN 2013 À L'ARÉNA ROBERT-GUERTIN

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre de la Commission jeunesse du 16 février 2013, les membres ont adopté à l'unanimité la planification 2013 incluant le Gatineau 360;

CONSIDÉRANT QUE l'événement jeunesse 2013 s'inscrit dans une série de trois événements tenus dans le cadre de la Semaine de Gatineau afin de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance des jeunes envers leur école et leur ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau accueillera les Jeux de la francophonie canadienne en 2014;

CONSIDÉRANT QUE les retombées relatives à la tenue de l'événement jeunesse sont profitables au niveau de la visibilité de la Ville de Gatineau et de sa Commission jeunesse, de la base de données résultante à l'élaboration de l'événement, des liens établis avec le milieu scolaire et surtout avec les jeunes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise, dans le cadre de la Semaine de Gatineau, le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à procéder le 8 juin 2013 à la réalisation du Gatineau 360° et à puiser les fonds au budget de la Commission jeunesse (poste budgétaire 02-71127) provenant des soldes des budgets des projets en cours des années antérieures et du budget 2013;
- autorise madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Services de proximité, à signer les ententes de services de la Ville de Gatineau avec Orkestra inc. et D-Events;
- autorise monsieur Roger Archambault, directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à signer l'entente de services entre la Ville de Gatineau et Proson;
- autorise le trésorier à puiser dans le solde des projets en cours et le budget 2013 de la Commission jeunesse (poste budgétaire 02-71127), les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet;
- autorise le trésorier à émettre les paiements à chacun des fournisseurs qui auront signé les ententes de services selon les modalités de paiement, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-423

PARTICIPATION ET SUBVENTION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS ANDRÉ LAFRAMBOISE ET STEFAN PSENAK À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CLUB CITIVAN D'AYLMER - 23 MARS 2013 - 550 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers André Laframboise et Stefan Psenak à participer au souper annuel soulignant le « Citoyen de l'année 2012 » au profit du Club Citivan d'Aylmer qui aura lieu à Gatineau le 23 mars 2013.

De plus, ce comité autorise messieurs les conseillers André Laframboise et Stefan Psenak à subventionner cette activité pour un montant de 500 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre du Club Citivan d'Aylmer, à l'attention de monsieur Mark Wright, président, C. P. 246, Gatineau, Québec, J9H 5E6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	275 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	275 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-424

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON AINSI QUE DE MESSIEURS LES CONSEILLERS ANDRÉ LAFRAMBOISE ET PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 21 MARS 2013 - 225 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon ainsi que messieurs les conseillers André Laframboise et Pierre Philion à participer à une activité au profit de La maison Mathieu-Froment-Savoie le 21 mars 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre de La maison Mathieu-Froment-Savoie, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	75 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79932-972	75 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79937-972	75 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-425

PARTICIPATION ET SUBVENTION DE MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'AVANCEMENT DES NATIONS-UNIES POUR UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 23 MARS 2013 - 200 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon à participer à une activité bénéfique au profit de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations-Unies qui aura lieu le 23 mars 2013.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon à subventionner cette activité pour un montant de 175 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations-Unies, 473, rue de Cannes, unité 304, Gatineau, Québec, J8V 4E6, pour donner suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-426 SOUSSION 2013 SI 055 - FORMATION - PRÉPARATION À LA RETRAITE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat au Cégep de l'Outaouais, 125, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, Québec, J8X 1C5, pour la formation – Préparation à la retraite pour un montant total 39 735,36 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 18 février 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2014 et 2015, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16150-435-25418	12 669,12 \$	Plan de relève de la main-d'oeuvre - Formation
04-13493	576,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-427 ACCEPTER LA PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR PATRICK PILON À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX ARBRES - DIVISION DU CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Pilon fut engagé en surcroît de travail à titre de préposé aux arbres pour supporter les fonctions du coordonnateur, Brigade verte du 16 juillet 2012 au 23 février 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger l'embauche de monsieur Patrick Pilon pour un terme ne pouvant dépasser le 12 juillet 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement temporaire de monsieur Patrick Pilon à titre de préposé aux arbres pour un terme à être déterminé par le Service de l'environnement, mais qui ne peut dépasser le 12 juillet 2013.

Le salaire de monsieur Patrick Pilon sera celui de la classe 4, échelon 6 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant 02-41115-132 – Contrôle réglementaire – Temporaires – Cols Blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-428

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER À TITRE D'INSPECTEUR AUX PERMIS D'AFFAIRES - GESTION DU TERRITOIRE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Gauthier fut engagé en surcroît de travail pour supporter les fonctions de l'inspecteur aux permis d'affaires du 1^{er} septembre 2012 au 15 février 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger l'embauche de monsieur Jean-François Gauthier pour un terme ne pouvant dépasser le 31 août 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Jean-François Gauthier à titre d'inspecteur aux permis d'affaires pour un terme à être déterminé par le Service de l'urbanisme et du développement durable, mais qui ne peut dépasser le 31 août 2013.

Le salaire de monsieur Jean-François Gauthier sera celui de la classe 8, échelon 2 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant 02-61210-132 – Aylmer – Permis et gestion du développement – Temporaires – Cols Blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-429
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2013-733

CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ 101177

CONSIDÉRANT la nature des gestes posés;

CONSIDÉRANT les explications fournies par l'employé;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la rupture du lien d'emploi de l'employé 101177 à compter de la date de sa suspension administrative pour fins d'enquête.

Adoptée

CE-2013-430

MANDAT AUX SERVICES JURIDIQUES POUR PORTER EN APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC, LA DÉCISION DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC DANS LE DOSSIER 11 02 85

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 février 2013, la juge administratif M^c Diane Poitras de la Commission d'accès à l'information du Québec rendait sa décision dans le dossier 11 02 85 impliquant la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la décision a été reçue par les procureurs de la Ville le 1^{er} mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette décision portait sur la révision d'une décision du responsable de l'accès à l'information de ne pas transmettre un rapport d'enquête d'harcèlement psychologique au travail, notamment en vertu de l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne protégeant le droit au secret professionnel et aux articles 32, 37, 39, 86.1, 87 et 88 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE la décision rendue en date du 20 février 2013 par la Commission d'accès à l'information du Québec ordonne à la Ville de Gatineau de transmettre copie du rapport d'harcèlement psychologique, sauf certains passages, malgré les restrictions invoquées par le responsable de l'accès à l'information;

CONSIDÉRANT QUE la décision aura un impact significatif non seulement sur le dossier en litige, mais sur l'ensemble des dossiers d'harcèlement psychologique :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les Services juridiques afin d'en appeler devant la Cour du Québec de la décision rendue le 20 février 2013 par la juge administratif M^c Diane Poitras de la Commission d'accès à l'information dans le dossier 11 02 85.

Adoptée

CE-2013-431

RÈGLEMENT HORS COUR - INTERVENTION POLICIÈRE DU 1^{er} AVRIL 2011 - RUE SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT l'intervention policière effectuée par le Service de police de la Ville de Gatineau en date du 1^{er} avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conducteur du véhicule impliqué dans ladite intervention fut arrêté par le Service de police de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'un des passagers du véhicule aurait été blessé pendant l'intervention;

CONSIDÉRANT les montants réclamés;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont arrivées à une entente de règlement hors cour sous réserve de l'approbation du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19110-991 – Assurances – Réclamation civile – Dommage et intérêts, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2013.

Adoptée

LUC MONTREUIL
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif